

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0008-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché SIVAAD 2023-2024 de fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteurs.
Lot (s) : S12-DB14 Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent
S04-DB04 Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO ou équivalent
S02-DB02 Viandes fraîches de bœuf et veau BIO ou équivalent

Titulaire :

BIOFINESSE SAS
1 Impasse du marché Gare
31200 TOULOUSE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 79/2015 du 17 septembre 2015 portant constitution du groupement de commandes entre la Commune de Cavalaire sur Mer et ses établissements publics administratifs communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) ;
- VU** La délibération n° 117/2020 du 19 novembre 2020 portant renouvellement de la convention du groupement de commandes entre la Commune de Cavalaire sur Mer et ses établissements publics administratifs communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) ;
- VU** La délibération n° 70/2014 du 24 avril 2014 adoptant la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ;

CONSIDERANT les besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Cavalaire sur Mer en matière de

- Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent
- Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO ou équivalent
- Viandes fraîches de bœuf et veau BIO ou équivalent ;

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres menée par le Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, destinée à attribuer les différents lots ;

CONSIDERANT les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres chargée du choix des prestataires réunie en date du 15 novembre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 de conclure l'accord cadre à bons de commandes en matière de :

Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent,
Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO ou équivalent,
Viandes fraîches de bœuf et veau BIO ou équivalent, avec la société BIOFINESSE SAS, de la date d'accusé réception de la notification d'attribution du présent marché jusqu'au 31 décembre 2024 pour le(s) lot(s) :

- S12-DB14 Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent pour un montant minimum annuel de 70,00 € HT et un montant maximum annuel de 350,00 € HT
- S04-DB04 Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO ou équivalent pour un montant minimum annuel de 200,00 € HT et un montant maximum annuel de 540,00 € HT
- S02-DB02 Viandes fraîches de bœuf et veau BIO ou équivalent pour un montant minimum annuel de 200,00 € HT et un montant maximum annuel de 1 400,00 € HT

ARTICLE 2 de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget du CCAS ;

ARTICLE 3 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 12/01/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **0008_2023_DE**
Objet : **Attribution du marché SIVAAD 2023-2024 de fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteurs.**
Lot (s) : S12-DB14 Produits d'alternative végétale BIO ou équivalent
S04-DB04 Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO ou équivalent
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-01-12 00:00:00+01
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 083-218300366-20230112-0008_2023_DE-CC
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20230112-0008_2023_DE-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : Decision16012023164911.pdf Nom métier : 99_DC-083-218300366-20230112-0008_2023_DE-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	95.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2023 à 17h03min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2023 à 17h03min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2023 à 17h03min45s	Transmis au MI